

adopter le plus tôt possible un protocole à la Convention de Bâle établissant des modalités de responsabilité et de compensation en cas de dommages causés par le transport et l'élimination hors frontières des déchets dangereux;

Étant donné que les pays industrialisés continuent d'exporter aux pays en voie de développement des substances, produits, techniques et procédés dangereux ou interdits dans le pays d'origine, il faut établir un mécanisme visant à en interdire la commercialisation;

25. réitèrent leur ferme intention de poursuivre leurs efforts afin d'en arriver à des résultats concrets et positifs dans les négociations qui ont lieu au sein du Comité préparatoire et demandent au Secrétaire général de la Conférence de tenir compte des propositions de la présente Déclaration dans ses activités de préparation de la Conférence et de ses documents;

26. Les participants remercient le peuple et le gouvernement du Mexique de leur généreuse hospitalité et de toutes les facilités qui leur ont été offertes et qui ont contribué au succès de la rencontre.